

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/05/2026

MODIFICATION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS **N°2026-041**

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 19 Mai 2026 à 20h00, sous la présidence de M. Jérôme CAUËT, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 27

M. Jérôme CAUËT, Mme Sandrine BOËTE, M. Patrick MOUCHELIN, Mme Hébé POUCHOU, M. Jules THOMAS, Mme Emmanuelle GREZE, M. Enzo SODANO, Mme Katia TOMÉ, M. Gilles GUILLAUME, Mme Arlette BOURDELOT, M. Thierry CUISIN, M. Olivier THOMAS, M. Christophe ROYER, M. Philippe ARNAUD, Mme Laurence AMICHAUX, Mme Sandrine COFFINET, Mme Natacha EL HAYEK, Mme Fabienne LAFON, M. Damien ROUSSEAU, Mme Virginie DA CRUZ, M. Sébastien BOUET, M. Olivier CORPACE, Mme Noémie GERVET MOUCHAIN, Mme Nathalie DEGUEN, M. Frédéric BABY MARINPOUY, Mme Jade BENADY, M. Léon CLEMENT.

27 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 2

Mme Véronique MILELLI, à M. Jules THOMAS
M. Philippe PRAS à Mme Emmanuelle GREZE

Absent.e : 0

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Emmanuelle GREZE a été désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026-016 en date du 19 février 2026 approuvant le Budget Primitif 2026 de la Ville ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026-017 en date du 19 février 2026 approuvant le tableau des subventions versées aux associations ;

CONSIDÉRANT que la commune apporte un soutien actif au tissu associatif local, véritable moteur de lien social, de solidarité et de dynamisme sur le territoire. Elle accompagne les associations existantes et encourage tout particulièrement celles qui se lancent, en facilitant leurs démarches, en mettant à disposition des moyens matériels et en apportant un appui logistique ou financier lorsque cela est possible ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MODIFIE** les lignes ci-dessous du tableau des subventions versées aux associations :

Associations	Montant
APCM – Solde	23 200.00 €
Amicale des pompiers de Marcoussis	2 000.00 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Marcoussis	1 500.00 €
FNACA	400.00 €
Amicale philatélique	400.00 €
Banda Bino	500.00 €
A dix doigts	350.00 €
Amicale Matériel Agricole d'Autrefois	1 000.00 €
Maison pour tous	4 000.00 €
Nosimages	500.00 €
Cercle mycologique	1 500.00 €
Association Historique de Marcoussis	3 000.00 €
Les petits jardins des Bas Mocquets	500.00 €
Bouteilles d'avenir	600.00 €
Coopérative scolaire école des Acacias	150.00 €
Coopérative scolaire école de l'Etang Neuf	150.00 €
Coopérative scolaire école de JJ Rousseau	150.00 €
Coopérative scolaire école de l'Orme	150.00 €
FCPE	500.00 €
Club de l'amitié du 3 ^{ème} âge	4 500.00 €
Renaissance et culture	200.00 €
Secours populaire	300.00 €
Solidarités Nouvelles pour le Logement en Essonne	1 000.00 €
La ferme des potagers de Marcoussis	10 000.00 €
Les indépendants Artisans de Marcoussis	2 500.00 €
JAIM	5 500.00 €

UNSS ASS SPORTIVE COLLEGE P.M.F.	800.00 €
Association Football FCMNVDB	18 000.00 €
Marcouseven	1 800.00 €
Golf de l'Yvette	200.00 €
Karaté club de Marcoussis	2 000.00 €
Association Sportive de Marcoussis	80 000.00 €
Tennis Club de Marcoussis	3 600.00 €
Trial Club de Marcoussis	2 000.00 €
Caisse à Savon	1 000.00 €
Ailes de Limours	300.00 €

**Mme Fabienne LAFON ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention à l'association
« Art Ensemble »**

Associations	Montant
Art ensemble	500.00 €
Subvention non attribuée	89 450,00 €

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

**Le Maire,
Jérôme CAUËT**

